



DDTM des Pyrénées-Orientales  
Monsieur Philippe JUNQUET  
2 rue Jean Richepin  
BP 50 909  
66020 PERPIGNAN CEDEX

Perpignan, le 20 JUIN 2019

Monsieur le Directeur,

J'ai bien pris connaissance du dossier concernant la déclaration d'un forage agricole dans les nappes Pliocène sur la commune de Rivesaltes.

Sur le plan qualitatif, je note avec satisfaction que le mode de culture biologique, ainsi que le respect des règles de l'art pour la création et l'exploitation des forages garantissent un niveau de protection élevé pour les nappes.

Sur le plan quantitatif, le nouveau forage entraînera la consommation d'un volume supplémentaire de 14 400 m<sup>3</sup> dans les nappes Pliocène. Or, tout nouveau prélèvement doit se conformer aux volumes prélevables inscrits dans le SAGE. L'unité de gestion concernée, dite « Agly-Salanque », est en tension quantitative. Ainsi, dans le cadre du partage de la ressource entre agriculteurs, le volume total alloué à l'agriculture ne devra pas être dépassé.

D'autre part, dans ce secteur, et comme le mentionne le dossier, il n'y a pas de ressource alternative facilement mobilisable.

Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'une exploitation déjà existante et déjà irriguée, et que l'entreprise est vertueuse en matière d'eau (culture biologique, forages en règle depuis 2011), j'émet un avis favorable à la réalisation de ce forage, à la condition expresse que le volume prélevable agricole de l'unité de gestion ne soit pas dépassé.

Je préconise également qu'en cas de choix à réaliser entre plusieurs exploitants dans le partage de l'eau, la priorité soit donnée aux agriculteurs ayant régularisé leurs ouvrages antérieurement à la campagne de régularisation de 2018.

Enfin, je rappelle que tout prélèvement doit être rationalisé, afin d'utiliser le minimum d'eau nécessaire pour couvrir le besoin. Le dossier présenté propose en ce sens des mesures pour ajuster au mieux le volume réellement consommé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

FRANCIS CLOUQUE